

# Conditions Générales de Vente pour une formation professionnelle continue

## Désignation

Le Centre National France SST désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 2 avenue René Monory, 86360 Chasseneuil du Poitou.

France SST met en place et dispense des formations au Centre National et sur l'ensemble du territoire national.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le Centre National France SST pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de France SST implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et conventions

Pour chaque formation, France SST s'engage à fournir sur demande, un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à France SST un exemplaire renseigné, daté et signé, avec la mention « Bon pour accord ». Chaque stagiaire, ou personne en charge du dossier, recevra avant l'ouverture de la session, une convention de formation relative à la formation sur laquelle il ou elle est inscrit(e). Celle-ci sera également à retourner signée et tamponnée dans un délai de 15 jours. Si non réception de la convention signée à la date butoir, France SST se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant, sauf si un mail nous informant du retard a été effectué en amont sur > [info@francesst.com](mailto:info@francesst.com).

La signature de la convention, confirme la réservation et la présence du stagiaire à la formation.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros et hors taxes (TVA non applicable, article 261-4-4° du CGI). Le paiement des arrhes est à effectuer 15 jours avant le début de la formation et le

règlement du solde restant, après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation du fait de l'établissement employeur du stagiaire, ou du stagiaire lui-même si la candidature est individuelle, l'organisme formateur facturera la totalité du coût pédagogique de la formation. Si l'inexécution totale ou partielle de la prestation est imputable à l'organisme formateur ou résulte d'éléments extérieurs ou de cas de force majeure, aucune somme ne pourra être exigée. Si un ou plusieurs stagiaires inscrits avant l'ouverture de la session sont absents pour une partie ou la totalité du stage, l'ensemble du coût total de la formation sera retenu, facturé à l'entreprise ou au stagiaire et non remboursé par France SST. Si cette absence est signalée dans un délai de 15 jours avant la formation, il sera restitué 50% de la somme totale. Au-delà des 15 jours, l'ensemble des arrhes et versements globaux liés à cette formation seront remboursés intégralement par France SST.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou un Fond d'Assurance Formation (FAF), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement avant le début de la formation. Dans le cas où France SST ne reçoit pas l'accord de prise en charge (OPCO ou FAF) au premier jour de la formation, l'intégralité des coûts de la formation seront facturés au client.

## Conditions de report et d'annulation d'une session de formation

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation du fait de l'établissement employeur d'un ou plusieurs stagiaires, ou du stagiaire lui-même si la candidature est individuelle, l'organisme formateur facturera la totalité du coût pédagogique de la formation. Si cette absence est signalée à l'adresse mail suivant [info@francesst.com](mailto:info@francesst.com), dans un délai de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, il sera restitué 50% de la somme totale. Au-delà des 15 jours, l'ensemble des arrhes et

versements globaux liés à cette formation seront remboursés intégralement par France SST.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, France SST ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients et aucune somme ne pourra être exigée. Ces derniers seront informés par mail.

## Programmes et contenus de formation

Les contenus figurants sur les fiches programmes représentent un socle de compétences et de connaissances à acquérir. Toutefois, l'intervenant France SST pourra adapter certains contenus en fonction des attentes du groupe ou du niveau des participants.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord de France SST. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à France SST permettent le traitement de l'inscription et la constitution de son dossier personnel en ligne. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi Française. En cas de litige survenant entre France SST et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de droit commun.